

Extrait du Registre
des Délibérations du Conseil Municipal

DCM2025-022

Nombre de Conseillers en exercice : 53
Nombre de Conseillers présents à la séance : 36
Date de convocation : 24.02.2025
Date de publication : 07.03.2025

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 MARS 2025 :

L'an deux mille vingt-cinq, le quatre mars à dix-huit heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre LHONNEUR, Maire.

Etaient présents : Raynald AVISSE, Jean-Claude COLOMBEL, Jean-Marc DARTHENAY, Sophie DEBEAUPTE, Stéphanie DELAVIER, Anne-Marie DESTRES, Christine DIEULANGARD, Irène DUCHEMIN, Karine FUMICHON, Benoît GOSSELIN, Xavier GRAWITZ, Geneviève GUIOC, Jean-Claude HAIZE, Marie-Agnès HEROUT, Laurence HOREL, Hervé HOUEL, Michel JEAN, Michel LAHOUGUE, Maryse LE GOFF, Sylvie LEBARON, Valérie LECONTE, Christian LEHECQ, Sylvie LELEDY, Jacky LENOURY, Rosine LESIEUR, Sébastien LESNÉ, Hubert LHONNEUR, Jean-Pierre LHONNEUR, Annie PENNEC, André PERRAMANT, Brigitte REGNAULT, Marc SCELLES, Denis TARDIVEAU, Pierrette THOMINE, Christian VANDROMME, Gérard VOIDYE.

Etaient excusés : Amélie DAVID a donné procuration à Hervé HOUEL, Nicolas GASSELIN a donné procuration à Michel LAHOUGUE, Mary-Jane LE DANOIS a donné procuration à Maryse LE GOFF, Jean-Pierre LECESNE, Jérôme LEMAITRE a donné procuration à Jean-Pierre LHONNEUR, Gilbert LETERTRE a donné procuration à Jean-Claude HAIZE, Lionel LEVILLAIN a donné procuration à Karine FUMICHON, Valérie MILLOT, Maxime PERIER a donné procuration à Valérie LECONTE, Jeannick SOURDIN a donné procuration à Sylvie LEBARON, Martine TARDY.

Etaient absents : Caroline DUVAL, Catherine GUILLAIN, Hubert JAMET, Hervé LECONTE, Marie LEPREVOST, Vincent MAUNOURY.

Monsieur Xavier GRAWITZ désigné conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, remplit les fonctions de Secrétaire.

ADHÉSION A LA FUTURE AGENCE D'URBANISME DU COTENTIN ET DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.5217-1 et L.5217-2,

Vu le code de l'urbanisme, notamment l'article L. 132-6, relatif aux agences d'urbanisme,

Vu la note technique du 30 avril 2015 relative aux agences d'urbanisme : conditions de fonctionnement, modalités de financement et rôle des services de l'Etat (NOR : ETLL1509571N),

Considérant l'initiative prise par les trois présidents des EPCI du Cotentin (la CA du Cotentin, la CC de la Baie du Cotentin et la CC Côte ouest Centre-Manche) d'étudier la création d'une agence d'urbanisme ;

Considérant les travaux menés par la mission conjointe à la fédération nationale des agences d'urbanisme et de l'inspection générale de l'environnement et du développement durable représentant le ministère en charge de l'urbanisme concluant à l'opportunité et à la faisabilité de la création d'une agence d'urbanisme dans un périmètre élargi du Cotentin ;

Considérant les réunions de présentation de l'initiative auxquelles les représentants des structures potentiellement intéressées ont été invitées (les 16 février et 29 août 2024) ;

Considérant que l'avancement des travaux de ce projet a permis la réunion d'un Comité de pilotage du projet qui s'est réuni à Valognes le 28 octobre 2024 qui a permis aux acteurs du territoire présents de manifester leur intérêt pour la création de l'agence d'urbanisme ;

Considérant les profonds changements sociétaux, urbains et environnementaux en cours qui invitent à renforcer l'observation et la veille, l'ajustement des méthodes d'aménagement et d'anticipation, à mieux identifier les enjeux et les priorités d'action et enfin, à compléter les outils au service des politiques publiques, notamment en matière d'urbanisme et d'aménagement,

Considérant la volonté de poursuivre l'inscription du territoire dans un urbanisme porteur d'une haute qualité de vie, qui soit adapté à ses caractéristiques géographiques, sociales, environnementales, paysagères et économiques,

Considérant l'utilité de développer l'observation territoriale afin de renforcer le suivi qualitatif des évolutions urbaines sur les différents champs liés à la préservation et à l'aménagement du territoire,

Considérant l'utilité de renforcer les démarches partenariales et les coopérations autour d'enjeux partagés d'environnement, de développement économique, d'enseignement supérieur et de recherche, de déplacements et plus généralement d'aménagement,

Considérant que le code de l'urbanisme prévoit pour les collectivités la possibilité de se doter d'une Agence d'urbanisme, structure d'ingénierie œuvrant pour l'intérêt public, répondant aux besoins énoncés et susceptible d'associer l'ensemble des partenaires de l'aménagement intervenant sur leur territoire,

Considérant qu'il existe en France, une cinquantaine d'Agences d'urbanisme publiques, agréées par l'État, et qui sont regroupées au sein de la Fédération Nationale des Agences d'Urbanisme (FNAU),

Considérant que la structure associative, type loi du 1er juillet 1901, constitue le cadre général des agences d'urbanisme publiques existantes,

Considérant qu'il est dans l'intérêt pour les EPCI et les communes de se doter d'une Agence d'urbanisme, agréée par l'État,

Considérant que cette structure aura vocation à observer le territoire dans la durée, à éclairer les décideurs publics locaux, à bâtir des stratégies territoriales partagées et à apporter à ses membres les conseils et l'assistance dont ils ont besoin,

Considérant la représentation envisagée dans l'association, la commune de Carentan-les-Marais disposerait de deux sièges au sein de l'assemblée générale et d'un poste d'administrateur au Conseil d'administration pour une cotisation annuelle prévue à 3 ans à hauteur de 0.50 € par habitant en 2025, 0.75 € par habitant en 2026, et 1 € par habitant en 2027.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide d'adhérer, au moment de sa création, à la future Agence d'urbanisme, outil d'ingénierie d'intérêt public sous le régime associatif loi du 1^{er} juillet 1901.
- Décide d'approuver les statuts de l'Agence d'urbanisme qui ont été joints.
- S'engage à inscrire les crédits pour le règlement de sa participation annuelle au budget.
- Décide de la désignation de Monsieur Jean-Pierre LHONNEUR et Monsieur Jérôme LEMAITRE en qualité de représentants au sein de l'assemblée générale de l'Agence d'urbanisme.
- Décide de la désignation de Monsieur Jérôme LEMAITRE comme représentant au sein du Conseil d'Administration de l'Agence d'urbanisme.
- Autorise les représentants ci-dessus désignés à participer à l'assemblée constitutive de la future Agence d'urbanisme prochainement convoquée et à siéger ensuite au sein de ses instances associatives.
- Autorise Monsieur le Maire à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi délibéré – Suivent les signatures.

Pour extrait certifié conforme.

Carentan-les-Marais, le 05 mars 2025.

Le Maire,
Jean-Pierre LHONNEUR



Le secrétaire de séance,
Xavier GRAWITZ

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre
des Délibérations du Conseil Municipal

DCM2025-023

Nombre de Conseillers en exercice : 53
Nombre de Conseillers présents à la séance : 36
Date de convocation : 24.02.2025
Date de publication : 07.03.2025

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 MARS 2025 :

L'an deux mille vingt-cinq, le quatre mars à dix-huit heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre LHONNEUR, Maire.

Etaient présents : Raynald AVISSE, Jean-Claude COLOMBEL, Jean-Marc DARTHENAY, Sophie DEBEAUPTE, Stéphanie DELAVIER, Anne-Marie DESTRES, Christine DIEULANGARD, Irène DUCHEMIN, Karine FUMICHON, Benoît GOSSELIN, Xavier GRAWITZ, Geneviève GUIOC, Jean-Claude HAIZE, Marie-Agnès HEROUT, Laurence HOREL, Hervé HOUEL, Michel JEAN, Michel LAHOUGUE, Maryse LE GOFF, Sylvie LEBARON, Valérie LECONTE, Christian LEHECQ, Sylvie LELEDY, Jacky LENOURY, Rosine LESIEUR, Sébastien LESNÉ, Hubert LHONNEUR, Jean-Pierre LHONNEUR, Annie PENNEC, André PERRAMANT, Brigitte REGNAULT, Marc SCELLES, Denis TARDIVEAU, Pierrette THOMINE, Christian VANDROMME, Gérard VOIDYE.

Etaient excusés : Amélie DAVID a donné procuration à Hervé HOUEL, Nicolas GASSELIN a donné procuration à Michel LAHOUGUE, Mary-Jane LE DANOIS a donné procuration à Maryse LE GOFF, Jean-Pierre LECESNE, Jérôme LEMAITRE a donné procuration à Jean-Pierre LHONNEUR, Gilbert LETERTRE a donné procuration à Jean-Claude HAIZE, Lionel LEVILLAIN a donné procuration à Karine FUMICHON, Valérie MILLOT, Maxime PERIER a donné procuration à Valérie LECONTE, Jeannick SOURDIN a donné procuration à Sylvie LEBARON, Martine TARDY.

Etaient absents : Caroline DUVAL, Catherine GUILLAIN, Hubert JAMET, Hervé LECONTE, Marie LEPREVOST, Vincent MAUNOURY.

Monsieur Xavier GRAWITZ désigné conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, remplit les fonctions de Secrétaire.

ANNULATION DE LA DÉLIBÉRATION DCM2025-005 DU 04 FÉVRIER 2025 :

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'elle est invitée à retirer la délibération DCM2025-005 du 04 février 2025.

En effet, l'article L1612-1 du CGCT ne permet de recouvrir une recette d'investissement comme celle d'un emprunt même si la délibération prévoit de reprendre au budget primitif le montant de l'emprunt souscrit.

Cet emprunt sera donc purement et simplement inscrit au budget primitif 2025.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

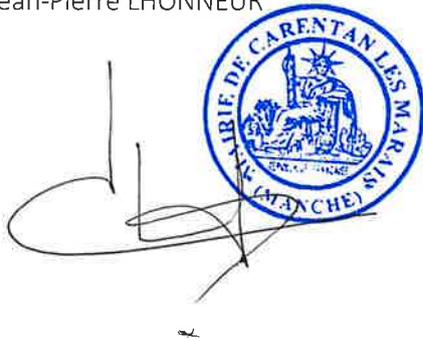
- Décide l'annulation de la délibération DCM2025-005 du 04 février 2025.

Ainsi délibéré – Suivent les signatures.

Pour extrait certifié conforme.

Carentan-les-Marais, le 05 mars 2025.

Le Maire,
Jean-Pierre LHONNEUR



Le secrétaire de séance,
Xavier GRAWITZ



Extrait du Registre
des Délibérations du Conseil Municipal

DCM2025-024

Nombre de Conseillers en exercice : 53
Nombre de Conseillers présents à la séance : 36
Date de convocation : 24.02.2025
Date de publication : 07.03.2025

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 MARS 2025 :

L'an deux mille vingt-cinq, le quatre mars à dix-huit heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre LHONNEUR, Maire.

Etaient présents : Raynald AVISSE, Jean-Claude COLOMBEL, Jean-Marc DARTHENAY, Sophie DEBEAUPTE, Stéphanie DELAVIER, Anne-Marie DESTRES, Christine DIEULANGARD, Irène DUCHEMIN, Karine FUMICHON, Benoît GOSSELIN, Xavier GRAWITZ, Geneviève GUIOC, Jean-Claude HAIZE, Marie-Agnès HEROUT, Laurence HOREL, Hervé HOUEL, Michel JEAN, Michel LAHOUGUE, Maryse LE GOFF, Sylvie LEBARON, Valérie LECONTE, Christian LEHECQ, Sylvie LELEDY, Jacky LENOURY, Rosine LESIEUR, Sébastien LESNÉ, Hubert LHONNEUR, Jean-Pierre LHONNEUR, Annie PENNEC, André PERRAMANT, Brigitte REGNAULT, Marc SCELLES, Denis TARDIVEAU, Pierrette THOMINE, Christian VANDROMME, Gérard VOIDYE.

Etaient excusés : Amélie DAVID a donné procuration à Hervé HOUEL, Nicolas GASSELIN a donné procuration à Michel LAHOUGUE, Mary-Jane LE DANOIS a donné procuration à Maryse LE GOFF, Jean-Pierre LECESNE, Jérôme LEMAITRE a donné procuration à Jean-Pierre LHONNEUR, Gilbert LETERTRE a donné procuration à Jean-Claude HAIZE, Lionel LEVILLAIN a donné procuration à Karine FUMICHON, Valérie MILLOT, Maxime PERIER a donné procuration à Valérie LECONTE, Jeannick SOURDIN a donné procuration à Sylvie LEBARON, Martine TARDY.

Etaient absents : Caroline DUVAL, Catherine GUILLAIN, Hubert JAMET, Hervé LECONTE, Marie LEPREVOST, Vincent MAUNOURY.

Monsieur Xavier GRAWITZ désigné conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, remplit les fonctions de Secrétaire.

MODIFICATION DES DÉLIBÉRATIONS DCM2024-075 ET DCM2024-106 POUR LA REPRISE DES CONCESSIONS PERPÉTUELLES :

Monsieur le Maire rappelle que par délibération DCM2024-075 en date du 17 septembre 2024 et DCM2024-106 en date du 3 décembre 2024, le Conseil Municipal a décidé la reprise de concessions perpétuelles en état d'abandon figurant sur une liste annexée.

Des ayants droits se sont manifestés pour la concession 1.13.20 et 1.13.21, aussi il est proposé au Conseil Municipal de modifier les délibérations visées ci-dessus, en ne reprenant pas les concessions 1.13.20 et 1.13.21.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

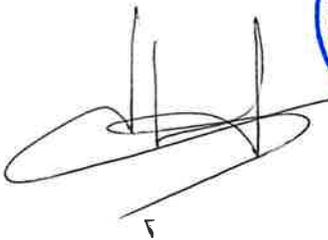
- Décide de la modification des délibérations DCM2024-075 et DCM2024-106 en ne reprenant pas les concessions 1.13.20 et 1.13.21.

Ainsi délibéré – Suivent les signatures.

Pour extrait certifié conforme.

Carentan-les-Marais, le 05 mars 2025.

Le Maire,
Jean-Pierre LHONNEUR



Le secrétaire de séance,
Xavier GRAWITZ



CARENTAN LES MARAIS

LISTE DES CONCESSIONS PERPETUELLES EN ETAT D'ABANDON REPRISES PAR LA COMMUNE				
cimetière	carré	rang	Emplacement	Famille
Carentan	1	21	24	CHARDINNE
Carentan	1	21	9-10-11	BURNEL / LE CANU
Carentan	1	21	3	LERUEZ
Carentan	1	20	2	INCONNU
Carentan	1	20	24	INCONNU
Carentan	1	19	29	MARIE / COUSIN
Carentan	1	19	28	COUSIN
Carentan	1	18	3-4	COUEFFIN
Carentan	1	18	16	INCONNU
Carentan	1	17	11	THEVENIN
Carentan	1	16	20	CAUVILLE
Carentan	1	16	22	COUSIN
Carentan	1	13	9	INCONNU
Carentan	1	12	15	AUVRAY
Carentan	1	13	27	LAGAILLE
Carentan	1	8	1-2-3	ANGOT / LAROCHE / LAVAL
Carentan	1	8	10-11	BAZIN
Carentan	1	7	18	GALLOT
Carentan	1	7	4	INCONNU
Carentan	1	7	3	DUHAMEL
Carentan	1	7	2	ILLISIBLE
Carentan	1	6	1	MOREL / COURBOIS
Carentan	1	5	3	INCONNU
Carentan	1	5	4-5-6	INCONNU
Carentan	1	5	9	ILLISIBLE
Carentan	1	5	18	CHEVREL
Carentan	1	4	16	INCONNU
Carentan	1	4	2	INCONNU
Carentan	1	2	4	ILLISIBLE
Carentan	1	2	9	TURQUET
Carentan	1	1	4	MONGNET / DAVID
Carentan	1	1	6	INCONNU
Carentan	2	1	7-8	BELLANGER
Carentan	2	1	10	ROUSSEL
Carentan	2	1	20	LESAGE
Carentan	2	1	21	ILLISIBLE
Carentan	2	2	3	DAVY / LAHURIE
Carentan	2	14	27	INCONNU
Carentan	2	14	13	INCONNU
Carentan	2	15	28-29	LEBARBEY
Carentan	2	16	15-16	FOLLIOT / DEBEAUPTE
Carentan	2	16	1	CHAPRON
Carentan	3	21	1	INCONNU
Carentan	3	19	11-12-13-14	ILLISIBLE
Carentan	3	16	7	OLIVE
Carentan	3	12	5	MARIE / ENOUF

cimetière	carré	rang	Emplacement	Famille
Carentan	3	11	1-2	LEROSIER / DRIEU / SCELLES DE MONTDESER
Carentan	3	11	4	INCONNU
Carentan	3	11	7	LECUYER
Carentan	3	5	6	BILLARD / AT
Carentan	3	5	13	LEMOIGNE
Carentan	3	4	6	INCONNU
Carentan	3	4	7	INCONNU
Carentan	4	19	1	BRIARD
Carentan	4	16	13	VILETTE
Carentan	4	15	14	BOULAYE
Carentan	4	10	10	ILLISIBLE
Carentan	4	10	3	ILLISIBLE
Carentan	4	10	1	ILLISIBLE
Carentan	4	4	17	INCONNU
Carentan	4	2	1	LEMONNIER / GOUYE
Saint Côme du Mont	B		116	CATHERINE
Saint Côme du Mont	B		84	SOHIER
Saint Côme du Mont	B		64	INCONNU
Saint Côme du Mont	B		65	INCONNU
Saint Côme du Mont	B		45	INCONNU
Saint Côme du Mont	B		35	ILLISIBLE
Saint Côme du Mont	B		34	ILLISIBLE
Saint Côme du Mont	B		17	ILLISIBLE
Saint Côme du Mont	B		16	LAURENCE / RENOUF
Saint Côme du Mont	E		36	CLUZEAU
Saint Côme du Mont	E		34	PILLON
Saint Côme du Mont	E		60	INCONNU
Saint Côme du Mont	E		61	INCONNU
Saint Côme du Mont	E		83	DOPLEANS
Saint Côme du Mont	E		86	NEYRET
Saint Côme du Mont	E		109	DUBOIS
Saint Côme du Mont	A		47	INCONNU
Saint Côme du Mont	A		24	FERREY
Saint Côme du Mont	A		25	FERREY
Saint Côme du Mont	A		26	FERREY
Saint Côme du Mont	A		22b	INCONNU
Montmartin en Graignes			1	INCONNU
Montmartin en Graignes			9	AUBRY
Montmartin en Graignes			98-99	ILLISIBLE
Montmartin en Graignes			132	BREARE
Montmartin en Graignes			213	LENOIR
Montmartin en Graignes			161	MARIE
Montmartin en Graignes			163	INCONNU
Montmartin en Graignes			180	INCONNU
Montmartin en Graignes			239	INCONNU
Montmartin en Graignes			231	INCONNU
Montmartin en Graignes			230	GROULT
Montmartin en Graignes			225	INCONNU

cimetière	carré	rang	Emplacement	Famille
Montmartin en Graignes			285	INCONNU
Montmartin en Graignes			289	INCONNU
Montmartin en Graignes			305-306	INCONNU
Montmartin en Graignes			355	INCONNU
Montmartin en Graignes			360	INCONNU
Montmartin en Graignes			362	ILLISIBLE
Montmartin en Graignes			366	MARTIN
Montmartin en Graignes			398	INCONNU
Montmartin en Graignes			390	INCONNU
Montmartin en Graignes			445	BIELAWSKI / LE BAILLY
Montmartin en Graignes			494	INCONNU
Montmartin en Graignes			465	INCONNU
Montmartin en Graignes			519	LEFORESTIER
Montmartin en Graignes			518	INCONNU
Montmartin en Graignes			583	INCONNU
Montmartin en Graignes			658	INCONNU
Montmartin en Graignes			659	MARIE
Montmartin en Graignes			701	PIROU
Montmartin en Graignes			702	AUBRIL

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre
des Délibérations du Conseil Municipal

DCM2025-025

Nombre de Conseillers en exercice : 53
Nombre de Conseillers présents à la séance : 36
Date de convocation : 24.02.2025
Date de publication : 07.03.2025

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 MARS 2025 :

L'an deux mille vingt-cinq, le quatre mars à dix-huit heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre LHONNEUR, Maire.

Etaient présents : Raynald AVISSE, Jean-Claude COLOMBEL, Jean-Marc DARTHENAY, Sophie DEBEAUPTE, Stéphanie DELAVIER, Anne-Marie DESTRES, Christine DIEULANGARD, Irène DUCHEMIN, Karine FUMICHON, Benoît GOSELIN, Xavier GRAWITZ, Geneviève GUIOC, Jean-Claude HAIZE, Marie-Agnès HEROUT, Laurence HOREL, Hervé HOUEL, Michel JEAN, Michel LAHOUGUE, Maryse LE GOFF, Sylvie LEBARON, Valérie LECONTE, Christian LEHECQ, Sylvie LELEDY, Jacky LENOURY, Rosine LESIEUR, Sébastien LESNÉ, Hubert LHONNEUR, Jean-Pierre LHONNEUR, Annie PENNEC, André PERRAMANT, Brigitte REGNAULT, Marc SCHELLES, Denis TARDIVEAU, Pierrette THOMINE, Christian VANDROMME, Gérard VOIDYE.

Etaient excusés : Amélie DAVID a donné procuration à Hervé HOUEL, Nicolas GASSELIN a donné procuration à Michel LAHOUGUE, Mary-Jane LE DANOIS a donné procuration à Maryse LE GOFF, Jean-Pierre LECESNE, Jérôme LEMAITRE a donné procuration à Jean-Pierre LHONNEUR, Gilbert LETERTRE a donné procuration à Jean-Claude HAIZE, Lionel LEVILLAIN a donné procuration à Karine FUMICHON, Valérie MILLOT, Maxime PERIER a donné procuration à Valérie LECONTE, Jeannick SOURDIN a donné procuration à Sylvie LEBARON, Martine TARDY.

Etaient absents : Caroline DUVAL, Catherine GUILLAIN, Hubert JAMET, Hervé LECONTE, Marie LEPREVOST, Vincent MAUNOURY.

Monsieur Xavier GRAWITZ désigné conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, remplit les fonctions de Secrétaire.

APPROBATION DU PROJET DE NOUVEAU CIMETIÈRE ET DU PLAN DE FINANCEMENT :

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre de l'aménagement du nouveau cimetière, l'enquête publique est actuellement en cours. Afin de solliciter les potentielles subventions, il y a lieu d'approuver le plan de financement prévisionnel.

Le plan de financement s'établit comme suit :

Dépenses prévisionnelles		Recettes Prévisionnelles		
Nature des dépenses	Montant HT	Partenaires	Montant HT	Taux en %
		Aides Publiques		
Maitrise d'œuvre	91 300	Etat DETR / DSIL	440 664	40%
Etudes Géotechniques et hydro	24 734	Région Contrat de Territoire	-	0%
Frais de publication et divers	4 000	Département Contrat Pôle de Services	-	0%
Total Etudes	116 034	Sous Total	440 664	40%
VRD et aménagements paysagers	562 106			
Bâtiment d'accueil	148 960			
Bâtiment de recueillement	210 080			
Total travaux	921 146	Autofinancement		
		Fonds propre	660 996	60%
Imprévus	64 480	Emprunt		
		Sous-total	660 996	60%
TOTAL DÉPENSES	1 101 660	TOTAL RECETTES :	1 101 660	100%

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve le projet de nouveau cimetière et le plan de financement ci-dessus présenté.
- Autorise Monsieur le Maire à déposer des demandes d'aides financières aux organismes compétents.

Ainsi délibéré – Suivent les signatures.

Pour extrait certifié conforme.

Carentan-les-Marais, le 05 mars 2025.

Le Maire,
 Jean-Pierre LHONNEUR



[Handwritten signature of Jean-Pierre Lhonneur]

Le secrétaire de séance,
 Xavier GRAWITZ

[Handwritten signature of Xavier Grawitz]

Extrait du Registre
des Délibérations du Conseil Municipal

DCM2025-026

Nombre de Conseillers en exercice : 53
Nombre de Conseillers présents à la séance : 36
Date de convocation : 24.02.2025
Date de publication : 07.03.2025

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 MARS 2025 :

L'an deux mille vingt-cinq, le quatre mars à dix-huit heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre LHONNEUR, Maire.

Etaient présents : Raynald AVISSE, Jean-Claude COLOMBEL, Jean-Marc DARTHENAY, Sophie DEBEAUPTE, Stéphanie DELAVIER, Anne-Marie DESTRES, Christine DIEULANGARD, Irène DUCHEMIN, Karine FUMICHON, Benoît GOSELIN, Xavier GRAWITZ, Geneviève GUIOC, Jean-Claude HAIZE, Marie-Agnès HEROUT, Laurence HOREL, Hervé HOUEL, Michel JEAN, Michel LAHOUGUE, Maryse LE GOFF, Sylvie LEBARON, Valérie LECONTE, Christian LEHECQ, Sylvie LELEDY, Jacky LENOURY, Rosine LESIEUR, Sébastien LESNÉ, Hubert LHONNEUR, Jean-Pierre LHONNEUR, Annie PENNEC, André PERRAMANT, Brigitte REGNAULT, Marc SCHELLES, Denis TARDIVEAU, Pierrette THOMINE, Christian VANDROMME, Gérard VOIDYE.

Etaient excusés : Amélie DAVID a donné procuration à Hervé HOUEL, Nicolas GASSELIN a donné procuration à Michel LAHOUGUE, Mary-Jane LE DANOIS a donné procuration à Maryse LE GOFF, Jean-Pierre LECESNE, Jérôme LEMAITRE a donné procuration à Jean-Pierre LHONNEUR, Gilbert LETERTRE a donné procuration à Jean-Claude HAIZE, Lionel LEVILLAIN a donné procuration à Karine FUMICHON, Valérie MILLOT, Maxime PERIER a donné procuration à Valérie LECONTE, Jeannick SOURDIN a donné procuration à Sylvie LEBARON, Martine TARDY.

Etaient absents : Caroline DUVAL, Catherine GUILLAIN, Hubert JAMET, Hervé LECONTE, Marie LEPREVOST, Vincent MAUNOURY.

Monsieur Xavier GRAWITZ désigné conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, remplit les fonctions de Secrétaire.

APPROBATION DU PROJET DE RÉNOVATION DE LA PISTE D'ATHLÉTISME DU STADE ALPHONSE LAURENT ET DU PLAN DE FINANCEMENT :

Monsieur le Maire rappelle que la piste en cendrée du stade Alphonse Laurent ne permet plus une pratique correcte de l'athlétisme tant pour les associations locales que pour les scolaires.

Un maître d'œuvre a donc été recruté afin d'étudier la rénovation du stade d'athlétisme et de l'éclairage du terrain d'honneur. La mission de maîtrise d'œuvre s'élève à 40 000 € H.T. Le projet prévoit la réalisation d'une piste d'athlétisme en revêtement synthétique avec 8 couloirs en ligne droite ainsi que l'ensemble des sautoirs et aires de lancer. Le projet vise à l'obtention d'un classement Niveau Régional. Les cheminements seront étudiés pour permettre l'accès à toutes les infrastructures aux PMR et UFR.

Avec près de 2500 scolaires, quatre associations sportives utilisant cet équipement, ce projet revêt un caractère structurant au-delà du périmètre communal, aussi, il est proposé de solliciter de la Communauté de Communes de la Baie du Cotentin le versement d'un fond de concours. A titre d'information, les sociétaires des associations sportives concernées sont représentés à hauteur de 35% des effectifs par des usagers de la Communauté de Communes n'habitant pas à Carentan-les-Marais.

Le plan de financement s'établit comme suit :

Dépenses prévisionnelles		Recettes Prévisionnelles		
Nature des dépenses	Montant HT	Partenaires	Montant HT	Taux en %
		Aides Publiques		
Maitrise d'œuvre	32 771	Etat DETR / DSIL	276 570	20%
Etudes Géotechniques	8 847	Région Contrat de Territoire	300 000	22%
Travaux	1 289 938	Département Contrat Pôle de Services	72 885	5%
		Agence Nationale du Sport	100 000	7%
		Fonds de concours CCBDC	150 000	11%
Total	1 331 556	Sous Total	899 455	66%
		Autofinancement		
		Fonds propre	459 101	34%
Imprévus 2%	27 000	Emprunt		
		Sous-total	459 101	34%
TOTAL DÉPENSES	1 358 556	TOTAL RECETTES :	1 358 556	100%

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

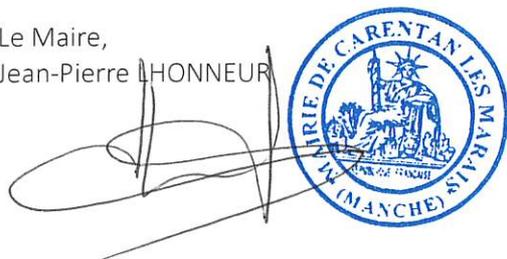
- Approuve le projet de réalisation de rénovation de la piste d'athlétisme et le plan de financement ci-dessus présenté.
- Autorise Monsieur le Maire à déposer des demandes d'aides financières aux organismes compétents.

Ainsi délibéré – Suivent les signatures.

Pour extrait certifié conforme.

Carentan-les-Marais, le 05 mars 2025.

Le Maire,
Jean-Pierre LHONNEUR



Le secrétaire de séance,
Xavier GRAWITZ



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre
des Délibérations du Conseil Municipal

DCM2025-027

Nombre de Conseillers en exercice : 53
Nombre de Conseillers présents à la séance : 36
Date de convocation : 24.02.2025
Date de publication : 07.03.2025

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 MARS 2025 :

L'an deux mille vingt-cinq, le quatre mars à dix-huit heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre LHONNEUR, Maire.

Etaient présents : Raynald AVISSE, Jean-Claude COLOMBEL, Jean-Marc DARTHENAY, Sophie DEBEAUPTE, Stéphanie DELAVIER, Anne-Marie DESTRES, Christine DIEULANGARD, Irène DUCHEMIN, Karine FUMICHON, Benoît GOSSELIN, Xavier GRAWITZ, Geneviève GUIOC, Jean-Claude HAIZE, Marie-Agnès HEROUT, Laurence HOREL, Hervé HOUEL, Michel JEAN, Michel LAHOUGUE, Maryse LE GOFF, Sylvie LEBARON, Valérie LECONTE, Christian LEHECQ, Sylvie LELEDY, Jacky LENOURY, Rosine LESIEUR, Sébastien LESNÉ, Hubert LHONNEUR, Jean-Pierre LHONNEUR, Annie PENNEC, André PERRAMANT, Brigitte REGNAULT, Marc SCELLES, Denis TARDIVEAU, Pierrette THOMINE, Christian VANDROMME, Gérard VOIDYE.

Etaient excusés : Amélie DAVID a donné procuration à Hervé HOUEL, Nicolas GASSELIN a donné procuration à Michel LAHOUGUE, Mary-Jane LE DANOIS a donné procuration à Maryse LE GOFF, Jean-Pierre LECESNE, Jérôme LEMAITRE a donné procuration à Jean-Pierre LHONNEUR, Gilbert LETERTRE a donné procuration à Jean-Claude HAIZE, Lionel LEVILLAIN a donné procuration à Karine FUMICHON, Valérie MILLOT, Maxime PERIER a donné procuration à Valérie LECONTE, Jeannick SOURDIN a donné procuration à Sylvie LEBARON, Martine TARDY.

Etaient absents : Caroline DUVAL, Catherine GUILLAIN, Hubert JAMET, Hervé LECONTE, Marie LEPREVOST, Vincent MAUNOURY.

Monsieur Xavier GRAWITZ désigné conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, remplit les fonctions de Secrétaire.

APPROBATION DU PROJET D'ÉCLAIRAGE DU STADE ALPHONSE LAURENT ET DU PLAN DE FINANCEMENT :

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre de l'aménagement de la piste d'athlétisme et pour faire suite à la demande du club de foot notamment, il est envisagé la mise en place d'un éclairage du terrain d'honneur de niveau E5 (Jusqu'au niveau Régional 1). La réalisation de cet éclairage permettra également un niveau d'éclairement de 150 lux pour les entraînements d'athlétisme.

La maîtrise d'œuvre pour la réalisation de la piste d'athlétisme s'est également vu confier la mission d'étude pour la réalisation de ces travaux.

Le plan de financement s'établit comme suit :

Dépenses prévisionnelles		Recettes Prévisionnelles		
Nature des dépenses	Montant HT	Partenaires	Montant HT	Taux en %
		Aides Publiques		
Maitrise d'œuvre	7 229	Etat DETR / DSIL	60 347	20%
Etudes Géotechniques	1 952	Région Contrat de Territoire	150 000	50%
Total études	9 181	Département Contrat Pôle de Services	-	0%
Travaux préalables	3 000	Fédération de Football	30 000	10%
Armoire et alimentation électrique	87 450	Fonds de concours CCBDC	-	0%
Mats et projecteurs	194 100			
Total travaux	284 550	Sous Total	240 347	80%
		Autofinancement		
		Fonds propre	61 384	20%
Imprévus	8 000	Emprunt		
		Sous-total		
TOTAL DÉPENSES	301 731	TOTAL RECETTES :	301 731	100%

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve le projet de réalisation de l'éclairage du stade Alphonse Laurent et le plan de financement ci-dessus présenté.
- Autorise Monsieur le Maire à déposer des demandes d'aides financières aux organismes compétents.

Ainsi délibéré – Suivent les signatures.

Pour extrait certifié conforme.

Carentan-les-Marais, le 05 mars 2025.

Le Maire,
Jean-Pierre LHONNEUR

Le secrétaire de séance,
Xavier GRAWITZ

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre
des Délibérations du Conseil Municipal

DCM2025-028

Nombre de Conseillers en exercice : 53
Nombre de Conseillers présents à la séance : 36
Date de convocation : 24.02.2025
Date de publication : 07.03.2025

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 MARS 2025 :

L'an deux mille vingt-cinq, le quatre mars à dix-huit heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre LHONNEUR, Maire.

Etaient présents : Raynald AVISSE, Jean-Claude COLOMBEL, Jean-Marc DARTHENAY, Sophie DEBEAUPTE, Stéphanie DELAVIER, Anne-Marie DESTRES, Christine DIEULANGARD, Irène DUCHEMIN, Karine FUMICHON, Benoît GOSELIN, Xavier GRAWITZ, Geneviève GUIOC, Jean-Claude HAIZE, Marie-Agnès HEROUT, Laurence HOREL, Hervé HOUEL, Michel JEAN, Michel LAHOUGUE, Maryse LE GOFF, Sylvie LEBARON, Valérie LECONTE, Christian LEHECQ, Sylvie LELEDY, Jacky LENOURY, Rosine LESIEUR, Sébastien LESNÉ, Hubert LHONNEUR, Jean-Pierre LHONNEUR, Annie PENNEC, André PERRAMANT, Brigitte REGNAULT, Marc SCELLES, Denis TARDIVEAU, Pierrette THOMINE, Christian VANDROMME, Gérard VOIDYE.

Etaient excusés : Amélie DAVID a donné procuration à Hervé HOUEL, Nicolas GASSELIN a donné procuration à Michel LAHOUGUE, Mary-Jane LE DANOIS a donné procuration à Maryse LE GOFF, Jean-Pierre LECESNE, Jérôme LEMAITRE a donné procuration à Jean-Pierre LHONNEUR, Gilbert LETERTRE a donné procuration à Jean-Claude HAIZE, Lionel LEVILLAIN a donné procuration à Karine FUMICHON, Valérie MILLOT, Maxime PERIER a donné procuration à Valérie LECONTE, Jeannick SOURDIN a donné procuration à Sylvie LEBARON, Martine TARDY.

Etaient absents : Caroline DUVAL, Catherine GUILLAIN, Hubert JAMET, Hervé LECONTE, Marie LEPREVOST, Vincent MAUNOURY.

Monsieur Xavier GRAWITZ désigné conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, remplit les fonctions de Secrétaire.

PROMESSE UNILATÉRALE D'ACHAT – PARCELLES SAFER PRÉFINANCÉES EN 2007 :

Monsieur le Maire rappelle que par délibération en date du 29 mars 2007, la commune historique de Carentan a décidé de constituer une réserve foncière avec le concours de la SAFER.

Les parcelles ZE 0011 (8282m²), ZE 0017 (12 953m²) et ZE 0020 (16 552m²) ont donc été achetées par la SAFER qui en a jusqu'alors, assuré la gestion. Ces parcelles ont été préfinancées par la ville à hauteur de 35 000€.

Il est proposé de récupérer ces terrains en pleine propriété afin d'y mener d'éventuels projets d'aménagement dans l'avenir. Aucune charge financière complémentaire n'est demandée à la collectivité.



Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité : (Jérôme LEMAITRE par pouvoir ne prend pas part au vote).

- Autorise Monsieur le Maire à signer la promesse unilatérale d'achat avec la SAFER afin de récupérer la pleine propriété de ces biens immobiliers.
- Désigne l'étude notariale de Carentan-les-Marais en charge d'établir l'acte.
- Autorise Monsieur le Maire ou en cas d'empêchement, Monsieur le 1^{er} adjoint ou Madame la 2nde adjointe, à signer toutes les pièces nécessaires à la conclusion de cette acquisition.

Ainsi délibéré – Suivent les signatures.

Pour extrait certifié conforme.

Carentan-les-Marais, le 05 mars 2025.

Le Maire,
Jean-Pierre LHONNEUR

Le secrétaire de séance,
Xavier GRAWITZ

Extrait du Registre
des Délibérations du Conseil Municipal

DCM2025-029

Nombre de Conseillers en exercice : 53
Nombre de Conseillers présents à la séance : 36
Date de convocation : 24.02.2025
Date de publication : 07.03.2025

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 MARS 2025 :

L'an deux mille vingt-cinq, le quatre mars à dix-huit heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre LHONNEUR, Maire.

Etaient présents : Raynald AVISSE, Jean-Claude COLOMBEL, Jean-Marc DARTHENAY, Sophie DEBEAUPTE, Stéphanie DELAVIER, Anne-Marie DESTRES, Christine DIEULANGARD, Irène DUCHEMIN, Karine FUMICHON, Benoît GOSSELIN, Xavier GRAWITZ, Geneviève GUIOC, Jean-Claude HAIZE, Marie-Agnès HEROUT, Laurence HOREL, Hervé HOUEL, Michel JEAN, Michel LAHOUGUE, Maryse LE GOFF, Sylvie LEBARON, Valérie LECONTE, Christian LEHECQ, Sylvie LELEDY, Jacky LENOURY, Rosine LESIEUR, Sébastien LESNÉ, Hubert LHONNEUR, Jean-Pierre LHONNEUR, Annie PENNEC, André PERRAMANT, Brigitte REGNAULT, Marc SCELLES, Denis TARDIVEAU, Pierrette THOMINE, Christian VANDROMME, Gérard VOIDYE.

Etaient excusés : Amélie DAVID a donné procuration à Hervé HOUEL, Nicolas GASSELIN a donné procuration à Michel LAHOUGUE, Mary-Jane LE DANOIS a donné procuration à Maryse LE GOFF, Jean-Pierre LECESNE, Jérôme LEMAITRE a donné procuration à Jean-Pierre LHONNEUR, Gilbert LETERTRE a donné procuration à Jean-Claude HAIZE, Lionel LEVILLAIN a donné procuration à Karine FUMICHON, Valérie MILLOT, Maxime PERIER a donné procuration à Valérie LECONTE, Jeannick SOURDIN a donné procuration à Sylvie LEBARON, Martine TARDY.

Etaient absents : Caroline DUVAL, Catherine GUILLAIN, Hubert JAMET, Hervé LECONTE, Marie LEPREVOST, Vincent MAUNOURY.

Monsieur Xavier GRAWITZ désigné conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, remplit les fonctions de Secrétaire.

CONSTAT DE LA DÉSAFFECTATION DE BIENS PUBLICS COMMUNAUX ET DÉCISION DE DÉCLASSEMENT :

Considérant la délibération n°DCM2024-061 décidant la mise en vente de l'ensemble immobilier dit « les anciennes Écoles Brucheville »,

Considérant la délibération n°DCM2024-062 décidant la mise en vente de l'ensemble immobilier dit « les anciennes Écoles de les Veys »,

Considérant la délibération n°DCM2024-063 décidant la mise en vente de l'ensemble immobilier dit « les anciennes Écoles Brévands »,

Considérant que ces 3 ensembles immobiliers étaient en son temps des bâtiments affectés au service public, que les communes historiques les ont transformés en logements privés et qu'en théorie, une délibération a dû être prise pour constater la désaffectation des bâtiments et décider le déclassement de ces biens pour les intégrer dans le domaine privé de la commune ;

Considérant que lesdites délibérations n'ont pu être retrouvées ;

Aujourd'hui, pour procéder à la vente, il y a lieu de formaliser que ces trois biens immobiliers ne sont plus affectés au service public et qu'il y a lieu de formaliser leur déclassement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Constate que ces trois biens immobiliers, qui étaient des anciennes écoles au début du 20^{ème} siècle sont aménagés en logements communaux depuis de nombreuses années et qu'ils ne sont plus affectés à l'usage d'un service public.
- Prononce le déclassement du domaine public communal de ces ensembles immobiliers.

Ainsi délibéré – Suivent les signatures.

Pour extrait certifié conforme.

Carentan-les-Marais, le 05 mars 2025.

Le Maire,
Jean-Pierre LHONNEUR



The seal is circular with a blue border. The text 'MAIRIE DE CARENTAN-LES-MARAIS' is written around the top inner edge, and 'CARENTAN-LES-MARAIS' is at the bottom. In the center, there is a coat of arms featuring a figure holding a staff, with a sun above and a landscape below.

Le secrétaire de séance,
Xavier GRAWITZ



Extrait du Registre
des Délibérations du Conseil Municipal

DCM2025-030

Nombre de Conseillers en exercice : 53
Nombre de Conseillers présents à la séance : 36
Date de convocation : 24.02.2025
Date de publication : 07.03.2025

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 MARS 2025 :

L'an deux mille vingt-cinq, le quatre mars à dix-huit heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre LHONNEUR, Maire.

Etaient présents : Raynald AVISSE, Jean-Claude COLOMBEL, Jean-Marc DARTHENAY, Sophie DEBEAUPTE, Stéphanie DELAVIER, Anne-Marie DESTRES, Christine DIEULANGARD, Irène DUCHEMIN, Karine FUMICHON, Benoît GOSSELIN, Xavier GRAWITZ, Geneviève GUIOC, Jean-Claude HAIZE, Marie-Agnès HEROUT, Laurence HOREL, Hervé HOUEL, Michel JEAN, Michel LAHOUGUE, Maryse LE GOFF, Sylvie LEBARON, Valérie LECONTE, Christian LEHECQ, Sylvie LELEDY, Jacky LENOURY, Rosine LESIEUR, Sébastien LESNÉ, Hubert LHONNEUR, Jean-Pierre LHONNEUR, Annie PENNEC, André PERRAMANT, Brigitte REGNAULT, Marc SCELLES, Denis TARDIVEAU, Pierrette THOMINE, Christian VANDROMME, Gérard VOIDYE.

Etaient excusés : Amélie DAVID a donné procuration à Hervé HOUEL, Nicolas GASSELIN a donné procuration à Michel LAHOUGUE, Mary-Jane LE DANOIS a donné procuration à Maryse LE GOFF, Jean-Pierre LECESNE, Jérôme LEMAITRE a donné procuration à Jean-Pierre LHONNEUR, Gilbert LETERTRE a donné procuration à Jean-Claude HAIZE, Lionel LEVILLAIN a donné procuration à Karine FUMICHON, Valérie MILLOT, Maxime PERIER a donné procuration à Valérie LECONTE, Jeannick SOURDIN a donné procuration à Sylvie LEBARON, Martine TARDY.

Etaient absents : Caroline DUVAL, Catherine GUILLAIN, Hubert JAMET, Hervé LECONTE, Marie LEPREVOST, Vincent MAUNOURY.

Monsieur Xavier GRAWITZ désigné conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, remplit les fonctions de Secrétaire.

DÉSAFFECTATION ET DÉCLASSEMENT DU 2 ET 4 RUE DES ÉCOLES A CARENTAN :

Considérant que la commune historique de Carentan était propriétaire de l'ensemble immobilier, sis 2 et 4 rue des Écoles, actuellement loué pour partie à usage de logement et mis à disposition pour l'autre partie aux Restos du Cœur ;

Considérant que ces logements étaient en son temps des logements de fonction pour les professeurs de l'école des Hauts-Champs ;

Considérant que ce bien figure au cadastre sous la section AH numéro 516p et qu'il est intégré dans l'emprise de l'école des Hauts-Champs ;



Considérant que ces biens ne sont plus affectés aujourd'hui à un service public ou à l'usage du public ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Constate que ces locaux ne sont plus affectés à l'usage du public depuis plusieurs années.
- Décide le déclassement de ces biens immobiliers du domaine public communal.
- Décide de missionner un géomètre qui viendra diviser la parcelle pour en extraire les deux logements concernés, ainsi que les trois garages attachés à ces logements.

Ainsi délibéré – Suivent les signatures.

Pour extrait certifié conforme.

Carentan-les-Marais, le 05 mars 2025.

Le Maire,
Jean-Pierre LHONNEUR

Le secrétaire de séance,
Xavier GRAWITZ

Extrait du Registre
des Délibérations du Conseil Municipal

DCM2025-031

Nombre de Conseillers en exercice : 53
Nombre de Conseillers présents à la séance : 36
Date de convocation : 24.02.2025
Date de publication : 07.03.2025

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 MARS 2025 :

L'an deux mille vingt-cinq, le quatre mars à dix-huit heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre LHONNEUR, Maire.

Etaient présents : Raynald AVISSE, Jean-Claude COLOMBEL, Jean-Marc DARTHENAY, Sophie DEBEAUPTE, Stéphanie DELAVIER, Anne-Marie DESTRES, Christine DIEULANGARD, Irène DUCHEMIN, Karine FUMICHON, Benoît GOSELIN, Xavier GRAWITZ, Geneviève GUIOC, Jean-Claude HAIZE, Marie-Agnès HEROUT, Laurence HOREL, Hervé HOUEL, Michel JEAN, Michel LAHOUGUE, Maryse LE GOFF, Sylvie LEBARON, Valérie LECONTE, Christian LEHECQ, Sylvie LELEDY, Jacky LENOURY, Rosine LESIEUR, Sébastien LESNÉ, Hubert LHONNEUR, Jean-Pierre LHONNEUR, Annie PENNEC, André PERRAMANT, Brigitte REGNAULT, Marc SCHELLES, Denis TARDIVEAU, Pierrette THOMINE, Christian VANDROMME, Gérard VOIDYE.

Etaient excusés : Amélie DAVID a donné procuration à Hervé HOUEL, Nicolas GASSELIN a donné procuration à Michel LAHOUGUE, Mary-Jane LE DANOIS a donné procuration à Maryse LE GOFF, Jean-Pierre LECESNE, Jérôme LEMAITRE a donné procuration à Jean-Pierre LHONNEUR, Gilbert LETERTRE a donné procuration à Jean-Claude HAIZE, Lionel LEVILLAIN a donné procuration à Karine FUMICHON, Valérie MILLOT, Maxime PERIER a donné procuration à Valérie LECONTE, Jeannick SOURDIN a donné procuration à Sylvie LEBARON, Martine TARDY.

Etaient absents : Caroline DUVAL, Catherine GUILLAIN, Hubert JAMET, Hervé LECONTE, Marie LEPREVOST, Vincent MAUNOURY.

Monsieur Xavier GRAWITZ désigné conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, remplit les fonctions de Secrétaire.

APPROBATION DE LA CHARTE DU PARC NATUREL RÉGIONAL DES MARAIS DU COTENTIN ET DU BESSIN 2025-2040 :

Monsieur le Maire rappelle que la procédure de révision de la Charte du Parc Naturel Régional des Marais du Cotentin et du Bessin a débuté en septembre 2021 et une nouvelle Charte a été élaborée en concertation avec le territoire pour la période 2025-2040.

La Charte 2025-2040, constituée d'un rapport et d'un plan de Parc, a obtenu un avis favorable de l'État et de toutes les instances prévues dans la procédure, y compris lors de l'enquête publique.

Elle est maintenant soumise à l'approbation de l'ensemble des collectivités territoriales concernées par le périmètre d'étude, soit 114 communes, 6 intercommunalités et 2 Départements. Chaque collectivité approuve individuellement la Charte par délibération, valant également adhésion ou renouvellement de l'adhésion au syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin.

La Charte sera ensuite transmise, pour délibération, au Conseil régional de Normandie qui arrêtera le périmètre pour lequel elle demandera le renouvellement du classement des Marais du Cotentin et du Bessin en Parc naturel régional auprès de l'État pour 15 ans. Pour finir, elle sera approuvée par un décret du Premier ministre officialisant le renouvellement de la labellisation du territoire en Parc Naturel Régional.

Vu le Code général des Collectivités territoriales et notamment ses articles L.5721-1 et suivants ;

Vu le Code de l'environnement et notamment ses articles L.331-1 à L.333-4 et ses articles R.333-1 à R.333-6 ;

Vu la délibération du Conseil Régional de Normandie en date du 21 septembre 2021 prescrivant la révision de la Charte du Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin et fixant son périmètre d'étude ;

Vu l'avis d'opportunité de l'État en date du 26 avril 2022 qui émet un avis favorable sur l'opportunité du projet de renouvellement du classement du Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin et notamment sur le périmètre d'étude proposé ;

Vu l'avis favorable du Conseil National de la Protection de la Nature en date du 3 juillet 2023, l'avis favorable de la Fédération des Parcs naturels régionaux de France en date du 5 juillet 2023 et l'avis intermédiaire de l'État en date du 9 novembre 2023 ;

Vu l'avis délibéré de l'Autorité environnementale en date du 22 février 2024 ;

Vu l'enquête publique qui s'est déroulée du 30 avril 2024 au 30 mai 2024 ;

Vu l'avis favorable de la Commission d'enquête publique en date du 4 juillet 2024 ;

Vu l'examen final du Ministère de la Transition écologique et de la cohésion des territoires en date du 2 décembre 2024 ;

Vu le projet de Charte comprenant le rapport, le plan de Parc et ses annexes ;

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance de la Charte du Parc Naturel Régional des Marais du Cotentin et du Bessin 2025-2040, et en avoir délibéré, à l'unanimité :

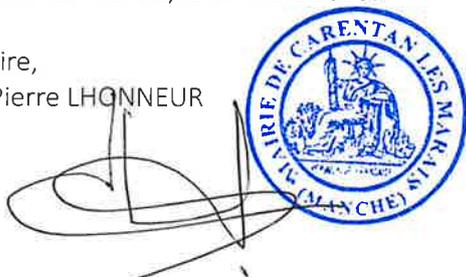
- Approuve, sans réserve, la Charte du Parc Naturel Régional des Marais du Cotentin et du Bessin 2025-2040 ainsi que ses annexes, dont les statuts modifiés du syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc Naturel Régional des Marais du Cotentin et du Bessin.
- Autorise Monsieur le Maire à signer les actes juridiques, administratifs et financiers correspondants.

Ainsi délibéré – Suivent les signatures.

Pour extrait certifié conforme.

Carentan-les-Marais, le 05 mars 2025.

Le Maire,
Jean-Pierre LHONNEUR

The image shows a blue circular official seal of the Municipality of Carentan-les-Marais. The seal features a central emblem with a figure and text around the perimeter: 'MUNICIPALITE DE CARENTAN LES MARAIS' and '1840'. Overlaid on the seal is a handwritten signature in black ink.

Le secrétaire de séance,
Xavier GRAWITZ

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'X' followed by a flourish.

Extrait du Registre
des Délibérations du Conseil Municipal

DCM2025-032

Nombre de Conseillers en exercice : 53
Nombre de Conseillers présents à la séance : 36
Date de convocation : 24.02.2025
Date de publication : 07.03.2025

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 MARS 2025 :

L'an deux mille vingt-cinq, le quatre mars à dix-huit heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre LHONNEUR, Maire.

Etaient présents : Raynald AVISSE, Jean-Claude COLOMBEL, Jean-Marc DARTHENAY, Sophie DEBEAUPTE, Stéphanie DELAVIER, Anne-Marie DESTRES, Christine DIEULANGARD, Irène DUCHEMIN, Karine FUMICHON, Benoît GOSELIN, Xavier GRAWITZ, Geneviève GUIOC, Jean-Claude HAIZE, Marie-Agnès HEROUT, Laurence HOREL, Hervé HOUEL, Michel JEAN, Michel LAHOUGUE, Maryse LE GOFF, Sylvie LEBARON, Valérie LECONTE, Christian LEHECQ, Sylvie LELEDY, Jacky LENOURY, Rosine LESIEUR, Sébastien LESNÉ, Hubert LHONNEUR, Jean-Pierre LHONNEUR, Annie PENNEC, André PERRAMANT, Brigitte REGNAULT, Marc SCELLES, Denis TARDIVEAU, Pierrette THOMINE, Christian VANDROMME, Gérard VOIDYE.

Etaient excusés : Amélie DAVID a donné procuration à Hervé HOUEL, Nicolas GASSELIN a donné procuration à Michel LAHOUGUE, Mary-Jane LE DANOIS a donné procuration à Maryse LE GOFF, Jean-Pierre LECESNE, Jérôme LEMAITRE a donné procuration à Jean-Pierre LHONNEUR, Gilbert LETERTRE a donné procuration à Jean-Claude HAIZE, Lionel LEVILLAIN a donné procuration à Karine FUMICHON, Valérie MILLOT, Maxime PERIER a donné procuration à Valérie LECONTE, Jeannick SOURDIN a donné procuration à Sylvie LEBARON, Martine TARDY.

Etaient absents : Caroline DUVAL, Catherine GUILLAIN, Hubert JAMET, Hervé LECONTE, Marie LEPREVOST, Vincent MAUNOURY.

Monsieur Xavier GRAWITZ désigné conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, remplit les fonctions de Secrétaire.

DÉNOMINATION DE VOIES SUR LA COMMUNE DE CARENTAN-LES-MARAIS :

Monsieur le Maire rappelle que l'article 169 de la Loi 3DS reconnaît pleinement la compétence de la commune en matière d'adresse. Le Conseil Municipal est clairement en charge des dénominations des voies et lieux-dits et de leur numérotation. C'est une obligation pour toutes les communes.

Ainsi la commune de Carentan-les-Marais doit mettre en place sa Base Adresse Locale qui alimente la Base Adresse Nationale. Il est demandé aux communes de dénommer les voies et lieux-dits, y compris les voies privées ouvertes à la circulation.

A cette obligation légale, la commune de Carentan-les-Marais, a vu se rajouter la particularité de la commune nouvelle. En effet, certaines rues portent le même nom dans différentes communes déléguées ou des noms trop approchant ce qui peut porter à confusion notamment lors de l'intervention des services de secours.

Il convient, pour faciliter la fourniture de services publics, tel que les secours et la connexion aux réseaux, et d'autres services commerciaux comme la délivrance du courrier et des livraisons, d'identifier clairement les adresses des immeubles.

Afin de fluidifier l'ensemble des tâches entraînées par ces modifications (Information de chaque propriétaire, arrêté de numérotation de la rue, mise à jour des différentes bases (Liste électorale, RIL....), il est proposé lors de cette séance de procéder à la dénomination ou la modification de la dénomination des rues et vois communales des communes historiques de Angoville-au-Plain, Brucheville, Houesville, Vierville, Saint-Côme-du-Mont, Brévands, Catz, Les Veys, Saint-Pellerin et Montmartin-en-Graignes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Valide les noms attribués aux voies communales et privées ouvertes à la circulation et des lieux-dits (liste en annexe de la présente délibération).
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi délibéré – Suivent les signatures.

Pour extrait certifié conforme.

Carentan-les-Marais, le 05 mars 2025.

Le Maire,
Jean-Pierre LHONNEUR



Le secrétaire de séance,
Xavier GRAWITZ



Commune Déléguée	Ancienne voie	Nouvelle voie	Observations
Angoville-au-Plain	Rue des Houches	Impasse des Houches	
Angoville-au-Plain	Résidence de la La vigne	Impasse de la Vigne	
Angoville-au-Plain	Rue de Canteraine	Impasse de Cantereine	
Angoville-au-Plain	Village de Beaumont	Rue des infirmiers	Desserte d'une voie privée
Angoville-au-Plain	Rue du Bas Pays	Impasse du Bas Pays	
Angoville-au-Plain	Route de Sainte-Marie du Mont	Route d'Utah	
Bruccheville	Route de Carentan	Route d'Utah	
Bruccheville	Rue des Carrières	Impasse des Carrières	
Bruccheville	Rue des Chapelles	Impasse des Chapelles	
Bruccheville	Rue de Cauvin	Impasse Cauvin	Du numéro 1 au numéro 9 de la parcelle 089 B 26 à la parcelle 089 B 223
Bruccheville	Rue du Mont	Rue du Moulin de Thouays	De la parcelle 089 C 216 à la parcelle 089 A 269
Bruccheville	Rue de Cauvin	Rue de la Rive	Prolongation de la rue de la Rive sur la rue de Cauvin en partie
Bruccheville	Rue de la Rive du numéro 10 à 12	Impasse Pénème	
Bruccheville	Rue de la Rive	Route de Pénème	
Bruccheville	Rue du Moulin de la Mer	Rue du Moulin de la Mer	Prolongation en partie sur la voie communale n°3
Bruccheville	Rue du Moulin de la Mer	Impasse du hameau Moisson	Du numéro 7 au numéro 11, de la parcelle 089 A 124 à la parcelle 089 A 285
Bruccheville		Route de Barville	Création, de la parcelle 089 A 192 à la parcelle 089 A 257
Bruccheville	Rue de l'Eglise	Rue des Manoirs	
Bruccheville	Rue du Mont	Rue des Manoirs	De la parcelle 089 A 70 à la parcelle 089 A 289
Bruccheville	Rue de l'Eglise	Impasse Beaucron	De la parcelle 089 A 160 à la parcelle 089 A 111
Bruccheville	Rue des Miquelots	Impasse de l'Hospice	De la parcelle 089 A 40 à la parcelle 089 A 43
Bruccheville		Rue des miquelots	Création de la parcelle 089 A 4 à la parcelle 089 YA 1
Bruccheville		Chemin de la Mallardière	Création de la parcelle 089 C 220 à la parcelle 089 C 59
Bruccheville		Route de l'ancien camp d'aviation	Création de la parcelle 089 C 37 à la parcelle 089 C 143
Bruccheville		Rue Saint Eloi	Création de la parcelle 089 C 147 à la parcelle 089 C 181, prolongation sur Le Bourg à Vierville
Vierville	Le Bourg	Rue Saint Eloi	Création de la parcelle 636 A 159 à la parcelle 636 A41, prolongation sur Le Bourg, Ferme des Parcs et Le Château
Vierville	Lieu dit Tourville	Impasse de Tourville	Création de la parcelle 636 A 153 à la parcelle 636 B 53, prolongation sur Le Bourg à Vierville
Vierville	Route des Grèves	Route de Pénème	
Vierville	Le Bourg	Route d'Utah	Route Départementale 913
Vierville	Le Bourg	Route de Hiesville	De la parcelle 636 A 137 à la parcelle 636 A 5
Saint-Côme-du-Mont	Route de Houesville	Route de Carquebut	
Saint-Côme-du-Mont	Lotissement des Unellis	Impasse des Unellis	
Saint-Côme-du-Mont	Rue des Venelles	Impasse des Venelles	
Saint-Côme-du-Mont	Rue de Verdun	Rue Saint Damien	
Saint-Côme-du-Mont	Rue Maréchal Leclerc, Village de l'Amont	Rue Joseph Lafosse	De la parcelle 458 ZI 18 à la parcelle 458 ZC 1
Saint-Côme-du-Mont	Village de l'Amont	Impasse de l'Amont	De la parcelle 458 ZI 19 à la parcelle 458 ZI 12
Saint-Côme-du-Mont		Rue d'Antain	Création, de la parcelle 458 AB 294 à la parcelle 458 AB 37
Saint-Côme-du-Mont	Le Clos Prieuré	Impasse le Clos Prieuré	
Saint-Côme-du-Mont	Résidence le Petit Cornet	Impasse le Petit Cornet	
Saint-Côme-du-Mont	Village les Ponts Douve	Route de St Côme	De la parcelle 458 ZH 2 à la parcelle 458 ZH 27
Saint-Côme-du-Mont	Village de la Basse Addeville, Chemin du Bel Esnault, Rue du Bel Esnault	Rue du Bel Esnault	De la parcelle 458 ZH 2 à la parcelle 458 ZD 24
Saint-Côme-du-Mont	Route de Sainte Marie du Mont	Route d'Utah	
Saint-Côme-du-Mont	Village de la Haute Addeville	Impasse Valentine Tourneux	De la parcelle 458 ZC 76 à la parcelle 458 ZC 82
Saint-Côme-du-Mont	Village de la Haute Addeville	Rue de la Haute Addeville	A l'exception de l'Impasse Valentine Tourneux (de la parcelle 458 ZC 76 à la parcelle 458 ZC 82)

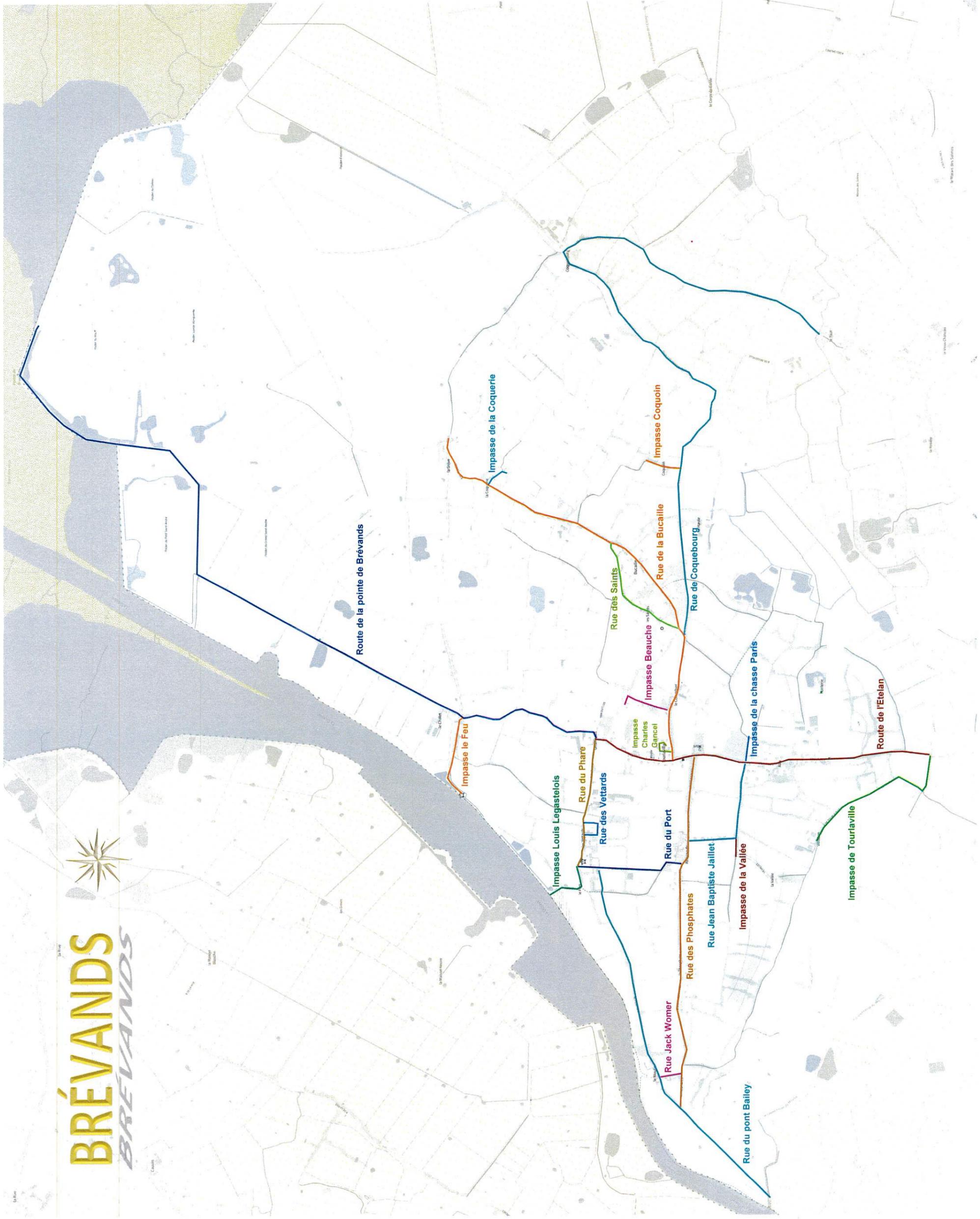
Commune Déléguée	Ancienne voie	Nouvelle voie	Observations
Saint-Côme-du-Mont	Village de la Basse Addeville	Route de la Basse Addeville	De la parcelle 458 ZD 17 à la parcelle 458 ZE 14
Saint-Côme-du-Mont	Village de la Basse Addeville	Impasse de Tamerville	De la parcelle 458 C 38 à la parcelle 458 C 40
Saint-Côme-du-Mont	Village de la Basse Addeville	Impasse Elisa	De la parcelle 458 C 225 à la parcelle 458 C 226
Saint-Côme-du-Mont	Village de Pénème	Route de Pénème	De la parcelle 458 ZD 30 à la parcelle 458 C 170
Saint-Côme-du-Mont	Rue de la Haute Maison	Rue de la Haute Maison	Prolonger la voie entre la Route de la Basse Addeville et la Rue de la Haute Addeville (le long de la parcelle 458 ZC 47)
Houesville	Les Quenils, La Galanderie, Le Houlland (D 270)	Route de Carquebut	De la parcelle 249 B 94 à la parcelle 249 B 78
Houesville	Les Quenils, Ferme du Vieux Château, Village du Boujamet	Route du Boujamet	De la parcelle 249 B 258 à la parcelle 249 A 321
Houesville	Village du Boujamet	Impasse du Nez	De la parcelle 249 B 344 à la parcelle 249 A 323
Houesville		Chemin du Nez	Création, de la parcelle 249 A 320 à la parcelle 249 A 310
Houesville	Village du pommier de Houesville	Chemin du Clos du Pommier	
Houesville	Les Quenils, Village de l'Eglise	Route des Quenils	De la parcelle 249 B 94 à la parcelle 249 B 429
Houesville	L'épine, La Bouchinerie, Village de l'Eglise	Route de l'Epine	De la parcelle 249 B 17 à la parcelle 249 B 57
Houesville	L'épine	Impasse de l'Epine	De la parcelle 249 B 146 à la parcelle 249 B 148
Houesville	L'épine	Place de la Mairie	De la parcelle 249 B 427 à la parcelle 249 B 423
Houesville	Village de l'Eglise	Chemin du parc	De la parcelle 249 B 287 à la parcelle 249 B 175
Houesville	Place du 8 juin, Village de l'Eglise	Place du 8 juin 1944	De la parcelle 249 B 429 à la parcelle 249 B 175
Houesville	Résidence Reg Alexander	Impasse Reg Alexander	
Houesville	L'épine, La Crute, Haras du Vivier, Château du Vivier	Chemin du Haras du Vivier	De la parcelle 249 B 52 à la parcelle 249 B 43
Houesville	Les Simons	Chemin les Simons	De la parcelle 249 B 43 à la parcelle 249 ZA 150
Houesville	Village de l'église, Le Rouge Couture, La Pierre, Les Simons, Le Grand Meslier, La Campagne du Grand Meslier, La Croix Pan	Route de la Croix Pan	De la parcelle 249 ZA 143 à la parcelle 249 ZA 117
Houesville	La Pierre	Impasse la Pierre	De la parcelle 249 ZA 126 à la parcelle 249 ZA 124
Houesville	Le Grand Meslier	Impasse du Grand Meslier	De la parcelle 249 ZA 122 à la parcelle 249 ZA 102
Houesville	La Croix Pan	Impasse la Croix Pan	De la parcelle 249 ZA 43 à la parcelle 249 ZA 42
Houesville	Le Grand Meslier	Chemin de la Croix Pan	De la parcelle 249 ZA 35 à la parcelle 249 A 279
Houesville	Le Moulin	Chemin de la Campagne du Moulin	De la parcelle 249 ZA 230 à la parcelle 249 ZA 3
Saint-Pellerin	Rue de la Fourchette	Impasse André Gidon	De la parcelle 534 A 110 à la parcelle 534 B 354
Saint-Pellerin	Rue de la Fourchette	Rue de la Fourchette	A l'exception de l'Impasse André Gidon
Saint-Pellerin	P.A. La Fourchette	(P.A. La Fourchette) Rue de l'A10	De la parcelle 534 A 539 à la parcelle 534 B 438
Saint-Pellerin	Rue de le Morinière	Impasse de la Morinière	
Saint-Pellerin	Rue des Champs	Impasse des Champs	
Saint-Pellerin	Rue de l'abbaye des Reines, D 974	Route du Cotentin	De la parcelle 534 A 403 à la parcelle 534 A 46
Saint-Pellerin	Rue de l'abbaye des Reines	Rue de l'abbaye des Reines	De la parcelle 534 B 5 à la parcelle 534 B 28
Saint-Pellerin	Rue du Vallaquais	Impasse le Vallaquais	De la parcelle 534 B 450 à la parcelle 534 B 34
Saint-Pellerin	Rue du Vallaquais	Impasse de la Tranquerie	De la parcelle 534 B 189 à la parcelle 534 B 196
Saint-Pellerin	Rue du Vallaquais, Rue de la Tranquerie (D 544)	Rue de la tranquerie	Prolonger la rue sur la Rue du Vallaquais de la parcelle 534 B 337 à la parcelle 534 B 512
Saint-Pellerin	Rue Vallée du Bois Silland	Impasse Vallée du Bois Silland	
Catz	Rue du Rocher	Impasse du Rocher	
Catz	Rue du Hameau	Impasse du Hameau	
Catz	Rue de l'Eglise	Rue Saint Grégoire	
Catz	Rue de l'Etelan	Route de l'Etelan	A prolonger sur Brévands
Catz	Rue du Lavoir	Rue de la Chevallerie	
Catz		Rue de la Granterie	Création de la parcelle 107 B 37 à la parcelle 107 B 32
Catz	Rue Capel	Rue de La Londe	Prolonger la Rue de la Londe de Les Veys

Commune Déléguée	Ancienne voie	Nouvelle voie	Observations
Catz	D 603	Renommer route de Carentan	A partir du Château de Banville le long de la parcelle 107 B 94 - Prolongation de la Route de Carentan de Les Veys
Catz	Avenue du Cotentin	Rue de la Fourchette	Prolonger la rue de la Fourchette sur le Rue du Cotentin
Catz	P.A. La Fourchette	(P.A. La Fourchette) Rue de l'A10	De la parcelle 107 B 231 à la parcelle 107 B 239
Les Veys		Impasse des Polders	Création de la parcelle 631 ZE 54 à la parcelle 631 AB 66
Les Veys	Rue Capel	Impasse Capel	Le long de la parcelle 631 ZC 1
Les Veys	Rue de l'Eglise	Rue de l'Abbé Godefroy	
Les Veys	Résidence les Chênes	Rue des Chênes	
Les Veys	Rue du Presbytère	Impasse du Presbytère	
Les Veys	Route de Carentan	Impasse Lanquetot	Parcelle 631 ZK 78
Les Veys	Route de Carentan	Impasse du pont du Vey	De la parcelle 631 ZK 40 à la parcelle 631 ZK 36
Les Veys	Rue d'Auville	Impasse de la Chapelle	De la parcelle 631 ZL 46 à la parcelle 631 ZL 30
Les Veys	Rue d'Auville	Impasse de la Vire	De la parcelle 631 ZL 37 à la parcelle 631 ZL 26
Les Veys	Rue d'Auville	Impasse de le Chasse Ferré	De la parcelle 631 ZM 30 à la parcelle 631 ZM 18
Les Veys	Rue d'Auville	Impasse Saint Sauveur	De la parcelle 631 ZM 19 à la parcelle 631 ZM 14
Les Veys	Rue de la Fontaine	Rue Hamel du Haut	De la parcelle 631 ZL 63 à la parcelle 631 ZL 137
Les Veys	Rue de la Fontaine	Impasse des Vaudry	De la parcelle 631 ZL 54 à la parcelle 631 ZL 14
Les Veys		Route des Lavandières	Prolonger la Route des Lavandières de Montmartin-en-Graignes jusqu'à la Rue d'Auville de la parcelle 631 ZA 28 à la parcelle 631 ZA 58
Brévands	Le Chalet, La Ferme du Chalet (D 89)	Route de la pointe de Brévands	De la parcelle 080 B 14 à la parcelle 080 AB 97
Brévands		Impasse le Feu	Création de la parcelle 080 A 48 à la parcelle 080 A 422
Brévands	Le Port	Impasse Louis Legastelois	De la parcelle 080 A 31 à la parcelle 080 A 269
Brévands	Rue du Moulin	Rue du pont Bailey	De la parcelle 080 A 293 à la parcelle 080 A 257
Brévands	Rue du moulin	Rue Jack Womer	De la parcelle 080 A 462 à la parcelle 080 A 136
Brévands	Rue des Phosphates, Rue des Avenues, Rue de l'Eglise	Rue des Phosphates	De la parcelle 080 A 145 à la parcelle 080 A 181
Brévands	Rue de l'Eglise	Rue du port	Prolonger la rue du port sur la rue de l'église rue de Port de la parcelle 080 A 31 à la parcelle 080 A 416
Brévands	La Vallée, Ferme de la Vallée	Impasse de la Vallée	De la parcelle 080 A 174 à la parcelle 080 A 411
Brévands	Lotissement Communal	Impasse Charles Gancel	
Brévands	Rue de la Mer, Rue des Ecoles	Route de l'Etelan	Prolonger la Route de l'Etelan de Catz sur Rue de la mer et Rue des Ecoles
Brévands	Rue de Tourlaville	Impasse de Tourlaville	
Brévands		Impasse de la Chasse Paris	De la parcelle 080 C 199 à la parcelle 080 C 172
Brévands	Rue du Colombier, Rue de la bucaille, Rue de la Grève	Rue de la Bucaille	Prolonger Rue de la Bucaille sur Rue du Colombier et Rue de la Grève
Brévands	Rue Beauche	Impasse Beauche	
Brévands	Rue de Coquebourg	Rue de Coquebourg	Prolonger la Rue de Coquebourg de Les Veys jusqu'au croisement de la Rue de la Bucaille
Brévands		Impasse Coquoin	Création de la parcelle 080 B 215 à la parcelle 080 B 218
Brévands	Rue de la Coquerie	Impasse de la Coquerie	
Montmartin-en-Graignes	Route des Sources	Route des Sources	Simplification de la voie sur le tacé principal de la parcelle 348 ZC 54 à la parcelle 348 ZY 32
Montmartin-en-Graignes	Route des Sources	Impasse de la Pouque	De la parcelle 348 ZB 70 à la parcelle 348 ZB 7
Montmartin-en-Graignes	Route des Sources	Rue de Gruchy	De la parcelle 348 ZC 40 à la parcelle 348 ZC 33
Montmartin-en-Graignes	Route des Sources	Impasse de Rouxeville	De la parcelle 348 YA 33 à la parcelle 348 ZB 61
Montmartin-en-Graignes	Route des Sources	Impasse de la Couture	De la parcelle 348 YA 32 à la parcelle 348 YA 31
Montmartin-en-Graignes	Route des Sources	Rue Déville	De la parcelle 348 ZY 48 à la parcelle 348 ZY 7
Montmartin-en-Graignes	Route des Sources, Route des Ormes	Rue Camcap	De la parcelle 348 YA 65 à la parcelle 348 YA 59
Montmartin-en-Graignes	Route des Ormes	Impasse de la Binourie	De la parcelle 348 YA 22 à la parcelle 348 YA 18
Montmartin-en-Graignes	Route des Ormes	Route de la maison des Ormes	Sur le tracé principal, jusqu'à la Route des Cigognes
Montmartin-en-Graignes	Route des Ormes	Impasse de la Reculerie	De la parcelle 348 YA 11 à la parcelle 348 YA 50

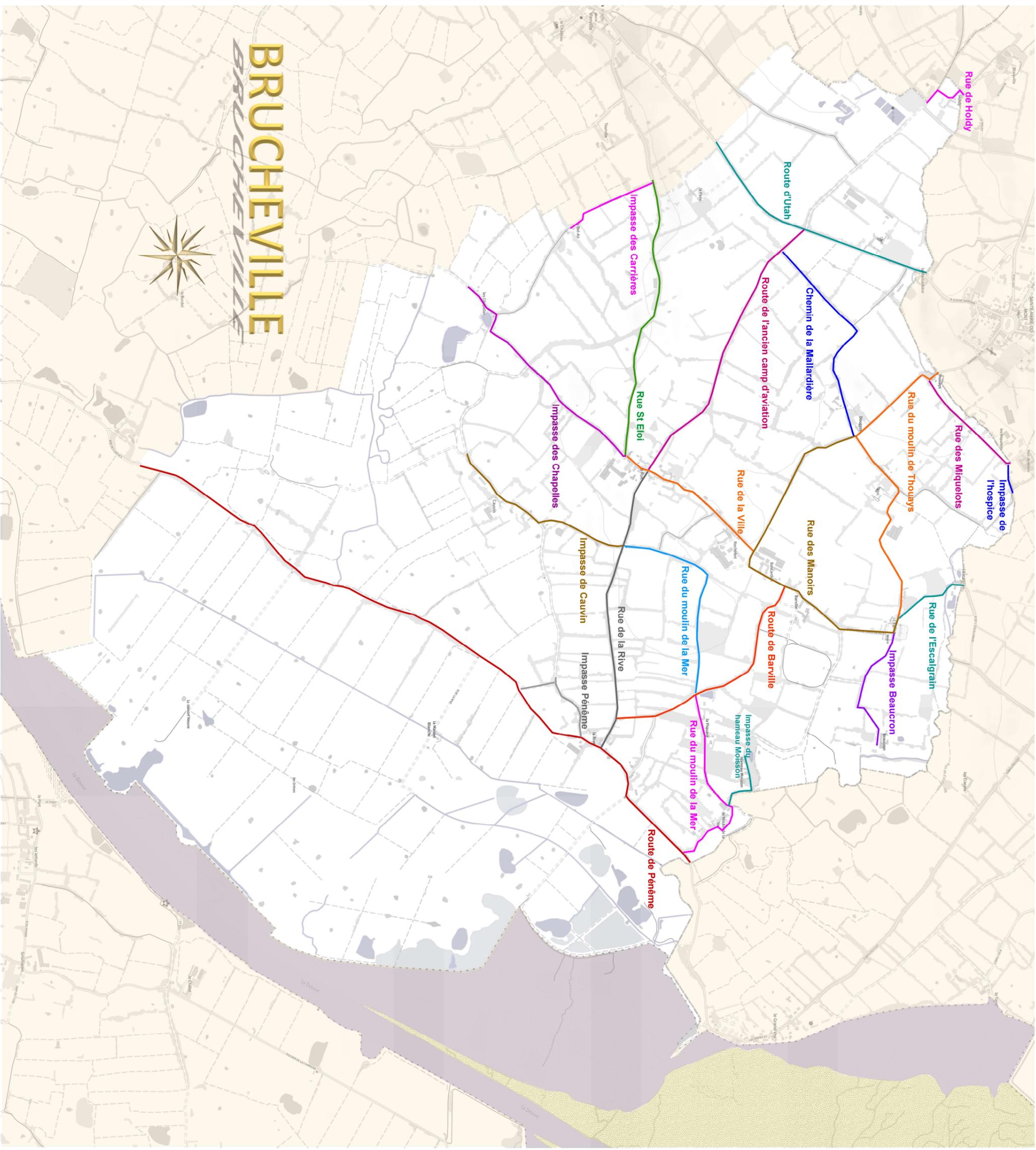
Commune Déléguée	Ancienne voie	Nouvelle voie	Observations
Montmartin-en-Graignes	Route des Ormes	Impasse du Cap	De la parcelle 348 YC 7 à la parcelle 348 YC 14
Montmartin-en-Graignes	Route des Cigognes	Route des Cigognes	Même tracé, arrêter la route au rond-point à la parcelle 348 ZX 21
Montmartin-en-Graignes	Route des Cigognes	Impasse du Courval	De la parcelle 348 YC 30 à la parcelle 348 YC 46
Montmartin-en-Graignes	Route des Cigognes	Rue Saint Nicolas	De la parcelle 348 YB 15 à la parcelle 348 YB 47
Montmartin-en-Graignes	Route des Cigognes	Impasse le Clos	Le long de la parcelle 348 YB 13
Montmartin-en-Graignes	Route des Cigognes	Chemin le Clos	De la parcelle 348 YB 14 à la parcelle YB 41, rejoint la Route des Capucines
Montmartin-en-Graignes	Route des Mésanges	Route des Mésanges	Même tracé, prolonger la route jusqu'au rond-point à la parcelle 348 ZX 21
Montmartin-en-Graignes	Route des Primevères	Impasse du haut Grouais	De la parcelle 348 ZX 67 à la parcelle 348 ZW 19
Montmartin-en-Graignes	Route des Primevères	Chemin de Bréboeuf	Au début sur la Route des Primevères puis chemin jusqu'à la Route du Cotentin, de la parcelle 348 ZX 66 à la parcelle 348 ZM 1
Montmartin-en-Graignes	Route des Cigognes	Impasse du Rata	De la parcelle 348 ZD 106 à la parcelle 348 ZD 88
Montmartin-en-Graignes	Route des Peupliers	Rue de Rochefort	De la parcelle 348 ZD 9 à la parcelle 348 ZD 5
Montmartin-en-Graignes	Route des Etangs	Rue Marcel Roger	De la parcelle 348 ZD 32 à la parcelle 348 ZD 64
Montmartin-en-Graignes	Route des Etangs	Rue des Etangs	De la parcelle 348 ZD 57 à la parcelle 348 ZD 61
Montmartin-en-Graignes	Lotissement des Longcamps	Rue des Longcamps	
Montmartin-en-Graignes	Route des Chasseurs	Rue de la Comté	
Montmartin-en-Graignes	Route du Cotentin	Rue du clos du Mont	De la parcelle 348 ZM 7 à la parcelle 348 ZL 48
Montmartin-en-Graignes	Route des Salines	Rue de la Fèvrerie	De la parcelle 348 ZD 69 à la parcelle 348 ZI 44
Montmartin-en-Graignes	Route des Salines	Rue du Château des Vignes	De la parcelle 348 ZH 34 à la parcelle 348 ZE 27
Montmartin-en-Graignes	Route des Salines	Rue de la Nef du Pas	De la parcelle 348 ZI 50 à la parcelle 348 ZI 27
Montmartin-en-Graignes	Route des Salines	Rue du Bourg	Entre la Rue de la Fèvrerie et la Route de l'Abbé Bihel, de la parcelle 348 ZK 9 à la parcelle 348 ZK 12
Montmartin-en-Graignes	Route St Martin	Impasse de Vaultbert	De la parcelle 348 ZL 19 à la parcelle 348 ZL 17
Montmartin-en-Graignes	Route des Joncs	Rue du pont de la Raye	
Montmartin-en-Graignes	Route du Cotentin	Rue du Rouge Fossé	De la parcelle 348 ZR 39 à la parcelle 348 ZP 38

BRÉVANDS

BRÉVANDS



cutie finder 04102125



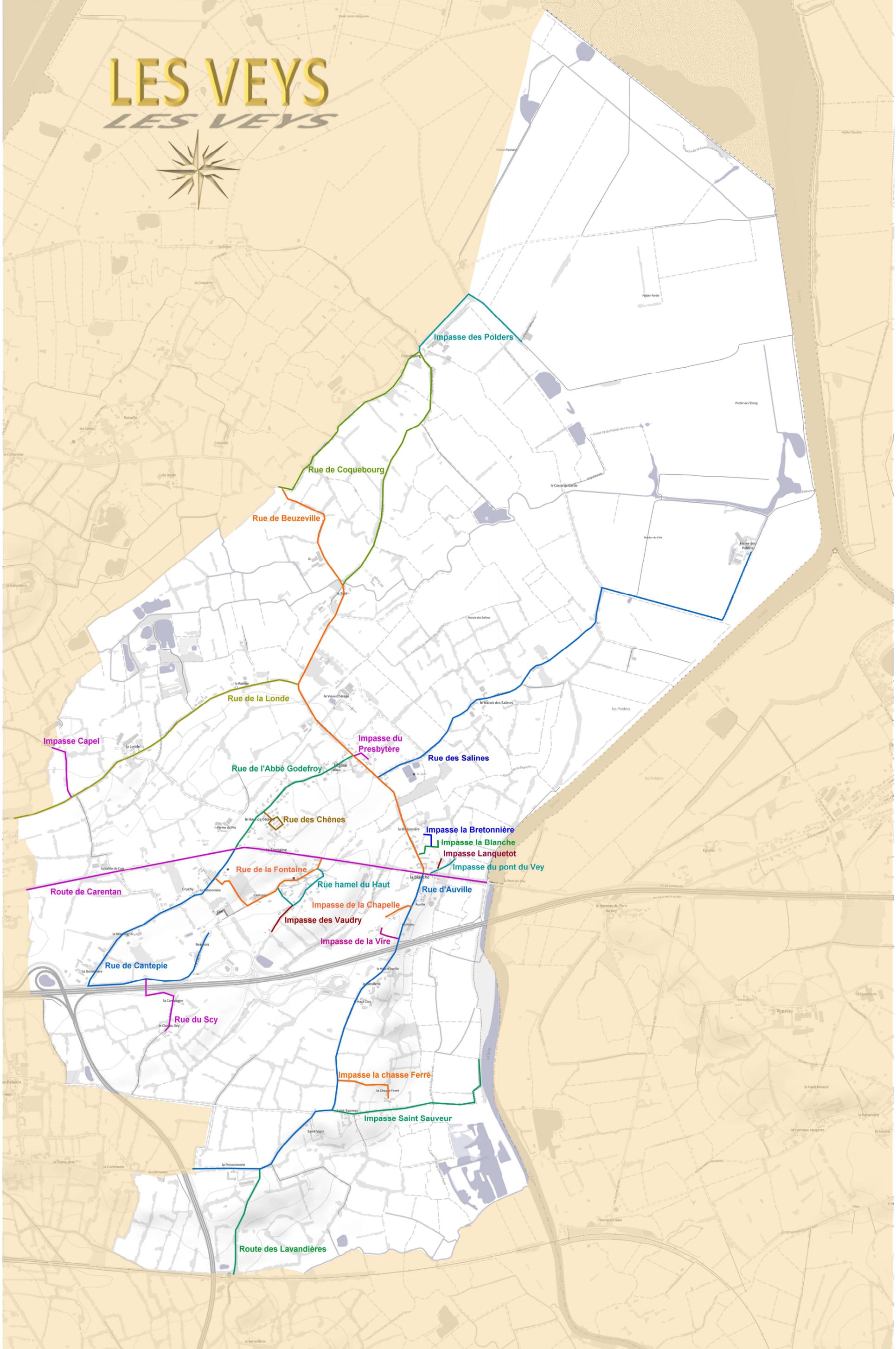
BRUCHEVILLE

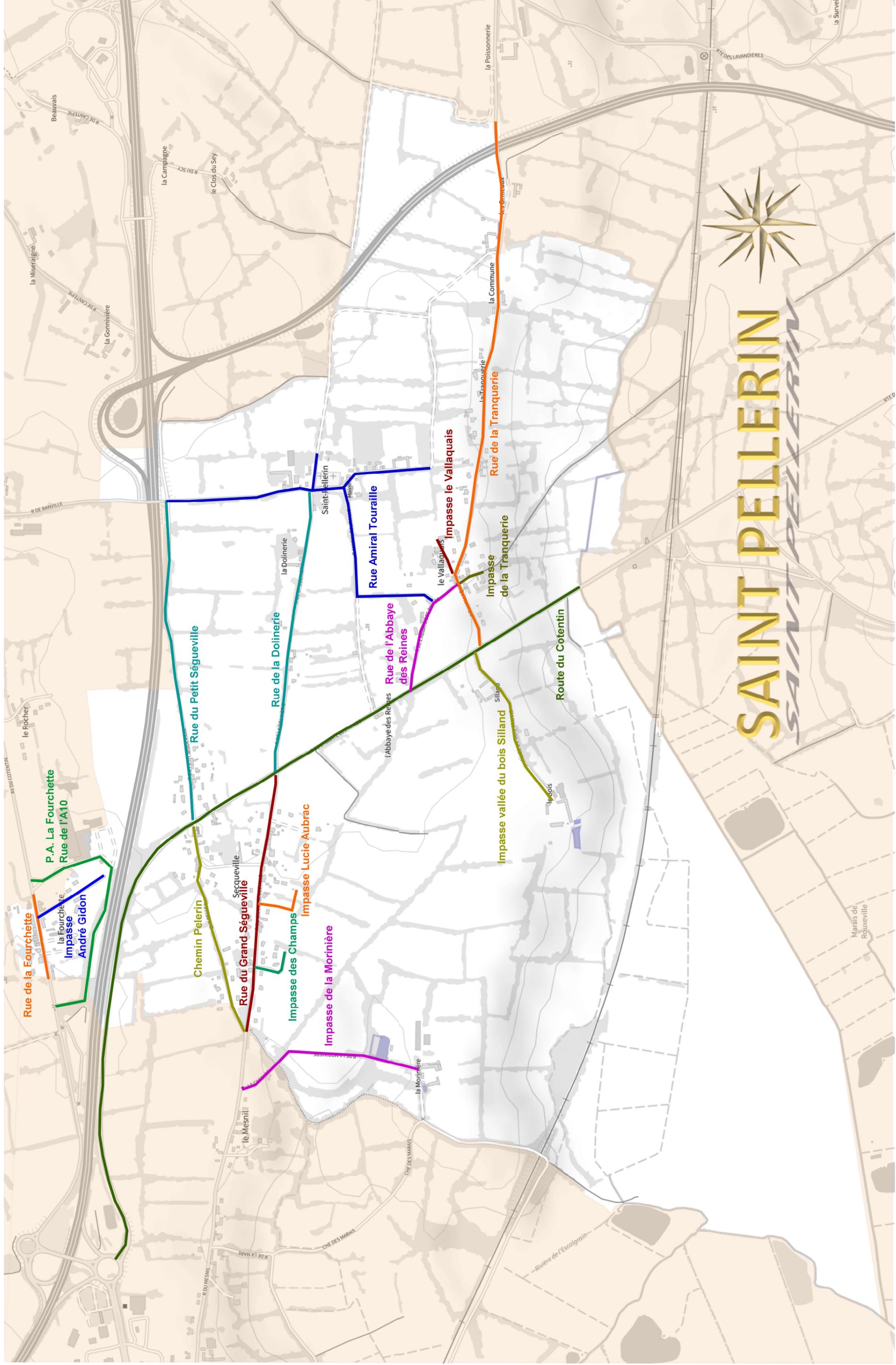
BRUCHEVILLE



LES VEYS

LES VEYS





Rue de la Fourchette

P.A. La Fourchette
Rue de l'A10

la Fourchette
Impasse
André Gidon

Chemin Pelerin

Serqueville
Rue du Grand Ségueville

Impasse des Champs
Impasse Lucie Aubrac

Impasse de la Morinière

Rue du Petit Ségueville

Rue de la Dolinerie

Rue Amiral Touraille

Rue de l'Abbaye
des Reines

Impasse le Vallaquais

Rue de la Tranquerie

Impasse
de la Tranquerie

Impasse vallée du bois Sillard

Route du Cotentin

SAINT PELLERIN

SAINT PELLERIN



VIERVILLE

VIERVILLE



Route de Hiesville

Route d'Utah

Impasse des Carrières

Rue Saint Eloi

Impasse de Tourville

Route de Pénème

